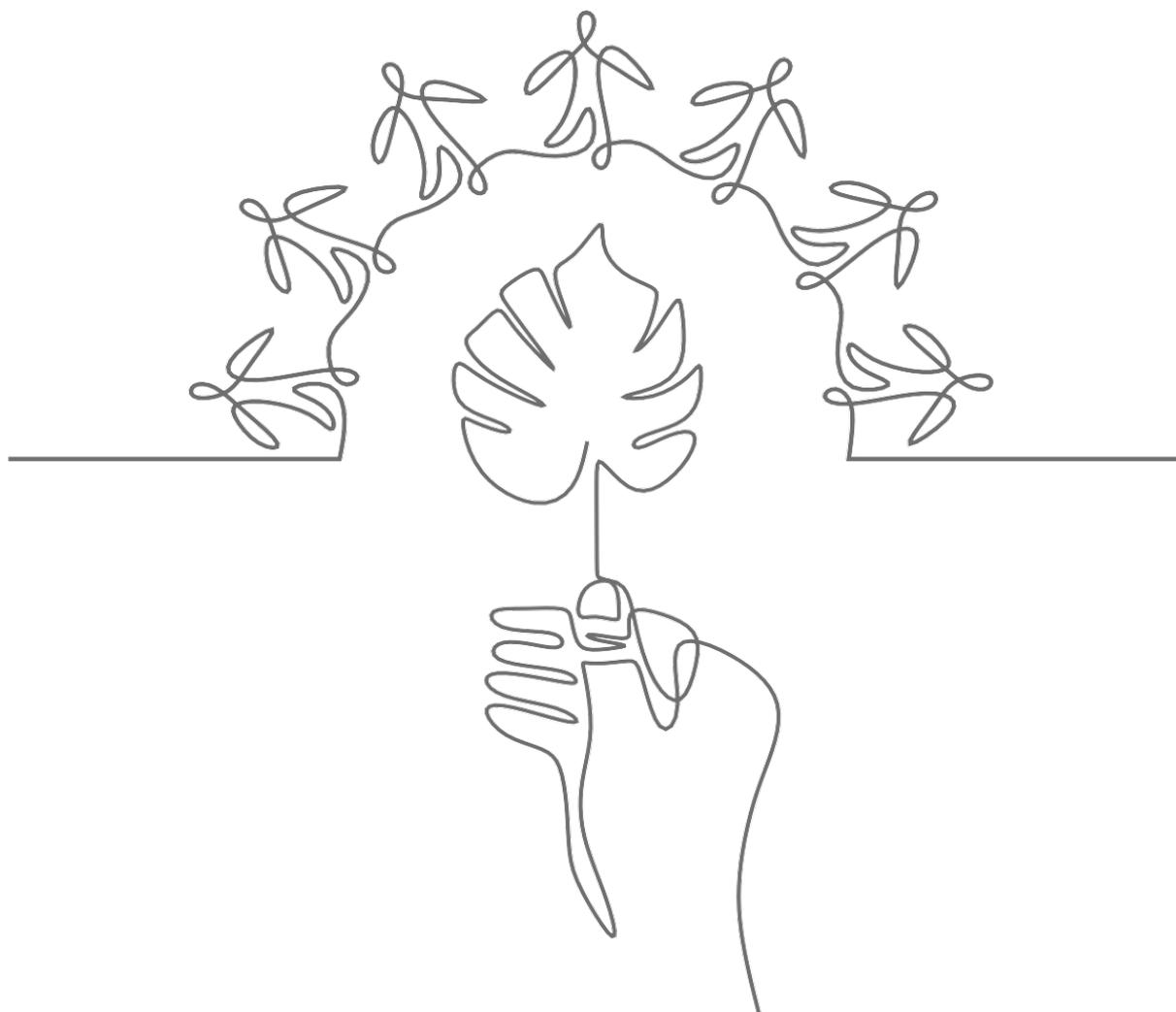




UNION NATIONALE

Contribution

Consultation relative au 3^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique



UNION NATIONALE DES CPIE
Association reconnue d'utilité publique

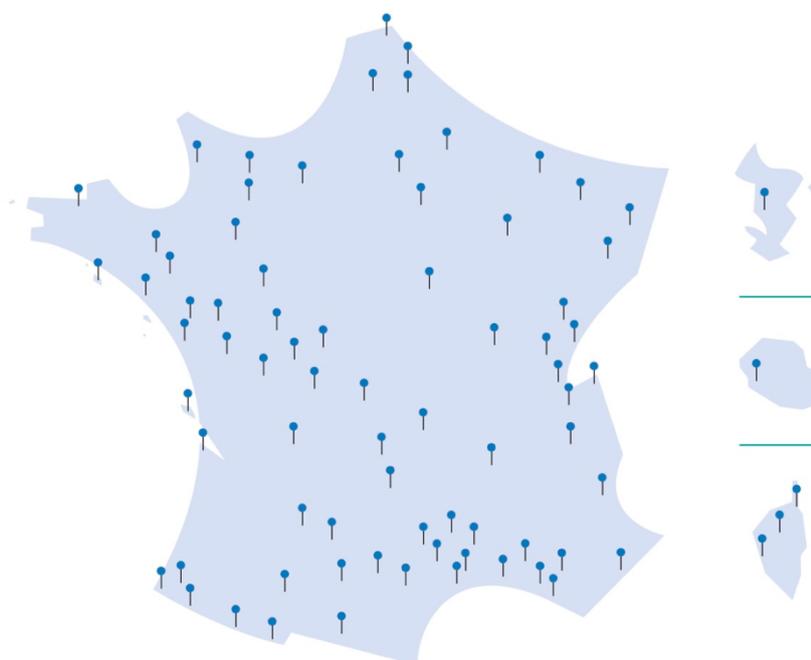
26 rue Beaubourg - 75003 PARIS - +33 (0)1 44 61 75 35 - contact@uncpie.org
www.cpie.fr

1. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

Le gouvernement a lancé une consultation publique pour l'élaboration du troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), dont les contributions sont attendues pour le 27 décembre 2024.

Les membres du bureau et du Conseil d'Administration de l'Union nationale des CPIE ont exprimé respectivement le 29 octobre et le 5 décembre leur volonté de contribuer, via ce cahier d'acteur, à enrichir la rédaction collective du PNACC3.

2. L'Union nationale des CPIE



Le réseau des CPIE, riche de ses 80 associations locales et de ses 12 unions régionales, est engagé depuis 1977 sur le terrain de l'écologie. Sa dynamique de réseau et le fort sentiment d'appartenance qui caractérise ses membres, se nourrissent tout autant de la diversité de leurs ancrages territoriaux, de leurs histoires associatives, de leurs expériences spécifiques que d'un socle partagé de compétences et de valeurs.

Ainsi, les CPIE se sont progressivement engagés sur un ensemble de champs allant de la sensibilisation à l'environnement à l'ingénierie de projet, l'animation du dialogue territorial et l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques environnementales, référant leurs actions à des valeurs partagées : humanisme, éducation populaire, respect et protection de toutes les composantes du vivant, et démarche scientifique.

Approcher une pluralité d'acteur en accueillant leurs différences, observer, écouter activement et de façon inclusive, comprendre, encourager la co-responsabilisation dans l'action, telle est notre posture socle dans le réseau des CPIE afin de réaliser notre mission : **faciliter l'action commune en territoires pour accélérer le changement environnemental.**

3. Contributions de l'Union Nationale à la consultation publique PNACC3

Le Plan est articulé autour de 5 axes :

1. Protéger la population des effets du changement climatique ;
2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ;
3. Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C ;
4. Protéger notre patrimoine naturel et culturel ;
5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique.

Ces axes couvrent assez largement les sujets que les CPIE traitent de front. Sur les 51 mesures, 27 concernent plus directement les champs d'action des CPIE. Nous faisons le choix, dans ce cahier d'acteur, de nous arrêter plus spécifiquement sur 8 d'entre elles, qui sont au cœur de nos priorités :

Axe 1, Mesure 16 : Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique ;

Axe 2, Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau ;

Axe 3, Mesure 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique ;

Axe 3, Mesure 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone ;

Axe 4, Mesure 42 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique ;

Axe 5, Mesure 45 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter ;

Axe 5, Mesure 47 : Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique ;

Axe 5, Mesure 51 : Mobiliser les Français·es sur l'importance du sujet et ses bénéfices à court et moyen termes via le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation.

3.1 [MESURE 16, AXE 1 – Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique](#)

Texte

« Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande la priorisation, en matière d'action publique en santé-environnement, des mesures prenant en compte le lien entre changement climatique et santé ainsi qu'entre changement climatique et altération de la biodiversité : c'est l'objet du nouveau plan d'action conjoint « Une seule santé » publié en octobre 2022 (OMS, OMSA, FAO, PNUE). »

« Le plan national santé environnement 4 (PNSE 4) a engagé une dynamique de prise en compte des interactions entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes dans un contexte d'adaptation au changement climatique et ce, à toutes les échelles. Ces interactions sont également abordées dans

l'ensemble des mesures du PNACC relatives à la santé, à l'agriculture et à la biodiversité. Des formations seront dispensées par l'institution « Une seule santé » à partir de 2024. Elles seront réparties sur tout le territoire afin que les projets d'adaptation au changement climatique incluent les enjeux locaux, en particulier en termes de lutte anti-vectorielle et de renaturation. »

Point d'attention

→ Plusieurs unions régionales du réseau des CPIE élaborent et animent des projets multi-acteurs impliquant notamment les Agences Régionales de Santé (ARS), en lien avec les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE). Ces projets mettent en lien l'action territoriale en faveur de l'accès à la nature et la préservation de la biodiversité avec les enjeux de santé, dans le cadre d'une approche transversale. Ils s'intéressent entre autres au chaînage entre l'évolution des pratiques agricoles, son impact sur la pollution de l'eau, et ses effets sur la santé humaine et la santé des écosystèmes. Certains CPIE mobilisent les sciences participatives pour impliquer les citoyen·nes sur des enjeux liant biodiversité et santé, en se saisissant sur leurs territoires de sujet allant des perturbateurs endocriniens à la prolifération des tiques, et la lutte contre la maladie de Lyme (protocole CiTIQUE).

3.2 [MESURE 21, AXE 2 – Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau](#)

Texte

«Le PNACC poursuivra et renforcera ces efforts, tout d'abord en favorisant l'amélioration des connaissances sur les impacts du changement climatique sur l'eau. D'ici 2016, des études prospectives seront menées sur l'impact de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) sur la ressource en eau et les usages »

«Il sera nécessaire d'adapter la gouvernance liée à l'eau à travers le développement d'instances locales de dialogue dans chaque sous-bassin, l'objectif étant d'atteindre 100% de commissions locales de l'eau (CLE) ou autres instances de dialogue d'ici 2027 »

Point d'attention

→ Le réseau des CPIE travaille avec les Agences de l'eau et avec les autres acteurs de l'eau dans les territoires sur la préservation de la ressource en eau. Ils se positionnent aujourd'hui à la fois comme des acteurs de l'accompagnement des territoires et de la facilitation du dialogue entre les acteurs. Un certain nombre de CPIE fait partie des commissions locales de l'eau (CLE) ou d'autres instances de dialogue. Il conviendrait d'associer les CPIE au développement d'instances locales de dialogue dans chaque sous-bassin.

3.3 [MESURE 37, AXE 3 – Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone](#)

Texte

« Pour faire face aux impacts du changement climatique, il est nécessaire de protéger les exploitations et d'engager la transition vers des modèles résilients en croisant des approches par filière et par territoire. »

« Le Pacte en faveur de la haie lancé en 2024 permettra de développer le linéaire de haies, les plantations, améliorer la gestion et valoriser les services fournis par les haies, notamment pour l'adaptation au changement climatique. L'objectif principal du pacte est d'atteindre un gain net de + 50 000km de haie de 2024 à 2030. »

« Les enjeux d'adaptation des exploitations seront également intégrés à l'étude préalable à la révision en 2025 du Plan stratégique national (PSN) et de ses dispositifs de soutien aux changements de pratiques et aux investissements. Le développement des Paiements pour services environnementaux (PSE) entre 2024 et 2026 s'appuiera sur les écosystèmes pour permettre l'adaptation des exploitations, en favorisant notamment l'infiltration de l'eau dans les sols. »

« Pour adapter l'agriculture aux enjeux de raréfaction de la ressource en eau, le plan Eau présenté en mars 2023, sera poursuivi, en maintenant ses deux piliers : adapter les systèmes agricoles au climat et garantir un accès raisonné de l'agriculture à l'eau. »

Point d'attention

→ Le réseau des CPIE et l'Union nationale sont particulièrement investis sur les questions d'accompagnement des transitions agri-alimentaires. Pour les soutenir et les accélérer dans les territoires, le projet « Vers une Alimentation Générale qualifiée par l'action commune en territoires » a permis l'exploration des bénéfices des pratiques et postures de la facilitation de l'action commune. La gouvernance des systèmes agri-alimentaires territoriaux est une question majeure de la transition écologique en territoires. Les problématiques bocagères sont également au cœur des préoccupations actuelles du réseau des CPIE, tout comme la raréfaction des ressources en eau ou la constitution des sols. L'approche par l'action commune proposée par les CPIE permet de mettre en discussion une myriade d'acteurs et d'actrices aux intérêts divergents sur ces sujets sensibles. Il s'agit d'un vecteur d'accompagnement à considérer davantage.

3.4 [MESURE 42, AXE 4 – Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique](#)

Texte

« Le changement climatique exacerbe les impacts sur les espèces et milieux naturels déjà soumis à d'autres pressions, en particulier anthropiques. Pour y faire face, un cadre stratégique est déjà posé avec la Stratégie nationale de la biodiversité 2030 adoptée en novembre 2023, la Stratégie nationale pour les aires protégées qui cible 30 % d'aires protégées en 2030 ou encore le quatrième Plan national milieux humides adopté en 2022. Par ailleurs, de nombreux programmes de recherche (PEPR) ont été lancés pour résorber les lacunes de connaissance (PEPR Solu-biod, FairCarbon, Sous-sol, one water et Forrest). Pour compléter ces actions, d'ici 2025, les habitats et espèces vulnérables au changement climatique, ainsi que les pertes de services écosystémiques associées à leur dégradation et/ou disparition seront identifiés afin de pouvoir ensuite proposer des actions de restauration et de protection. »

« Des actions de recherche, de cartographies et d'inventaires seront également développées, particulièrement sur les milieux aquatiques et les zones humides, milieux essentiels au regard des risques accrus de sécheresse et d'inondations. L'inventaire des zones humides françaises sera achevé d'ici fin 2027 et un outil collaboratif de suivi pour la restauration des cours d'eau sera développé dès 2024. »

« Une mobilisation des acteurs sur les enjeux biodiversité et adaptation sera organisée par le développement d'une campagne de communication grand public en 2026 et un séminaire d'échange entre opérateurs sur la biodiversité en 2025. »

Point d'attention

→ Le réseau des CPIE est fortement mobilisé pour la mise en œuvre territoriale de cette mesure : identifications de zones humides, inventaires des reptiles et amphibiens, recherche et communication à grande échelle... Son approche de la facilitation de l'action commune représente un atout dans la bonne déclinaison des différents leviers présentés. De nombreux programmes portés par les CPIE y contribuent d'ores et déjà : « Un Dragon dans mon jardin », « Un carré dans mon jardin », etc. Plusieurs CPIE accompagnent déjà les territoires dans le ralentissement du cycle de l'eau perturbé par le changement climatique, ce qui passe notamment par la gestion intégrée des eaux pluviales, la restauration de zones humides ou la restauration de cours d'eau. L'Union nationale des CPIE est aussi membre du groupe de travail dédié au Plan National Mares, animé par la Société Nationale de Protection de la Nature.

3.5 [MESURE 45, AXE 5 – Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter](#)

Texte

« Renforcer la recherche de solutions dans toutes ses dimensions au bénéfice des individus et de la société conduit à mobiliser un large panel de disciplines académiques, tout autant des sciences formelles que des sciences naturelles et des sciences humaines et sociales. »

« Cette mesure vise tout à la fois à mobiliser et animer une communauté de recherche sur l'adaptation et la mal-adaptation, et à promouvoir le financement de travaux de recherche sur des thèmes prioritaires à renforcer ou des thèmes peu traités actuellement »

Point d'attention

→ Les sciences participatives occupent une place importante dans l'action portée par le réseau des CPIE et apparaissent aujourd'hui comme un levier essentiel pour alimenter la recherche sur le changement climatique, et ses liens avec l'effondrement de la biodiversité. Le portail OPEN, développé par le MNHN et animé par l'Union nationale des CPIE, est un outil majeur de facilitation de l'observation de la biodiversité par les citoyens. À titre d'exemple, Phénoclim est un programme scientifique et pédagogique qui invite le public à mesurer l'impact du changement climatique sur la faune et la flore de montagne, présent sur le portail OPEN et relayé par plusieurs CPIE sur leur territoire. La recherche participative est un autre outil important des CPIE, l'Union nationale ayant été co-porteur avec INRAE des projets « Clés de sol » et « Alimentation Générale ».

3.6 [MESURE 47, AXE 5 – Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique](#)

Texte

« Un volet des missions du service civique écologique, qui sera proposé à 50 000 jeunes d'ici 2027, portera sur la mise en œuvre du PNACC. Ces 10 000 missions s'articuleront autour des questions de crises

climatiques et de prévention des risques naturels (vagues de chaleur en période de canicule, risque incendie, inondations, etc.) et consisteront notamment en un appui aux associations et collectivités locales situées dans des zones particulièrement exposées qui ont besoin de faire de la sensibilisation et de la prévention auprès des populations. »

Point d'attention

→ L'Union nationale fait partie des réseaux associatifs rassemblés autour d'Unis'Cité pour la création d'un service civique portant sur des thématiques environnementales, avant que cette initiative ne soit portée au niveau national. Elle fait donc partie des structures qui ont conçu ce service civique écologique, et dispose aujourd'hui d'une mission de 18 mois pour le déploiement du dispositif au sein du réseau des CPIE. Fort de 80 associations-membres, le réseau s'est engagé dans une réflexion autour de la nature des fiches missions des volontaires, et le PNACC3 pourrait être pris en compte dans leur élaboration.

3.7 MESURE 51, AXE 5 – Mobiliser les Français.es sur l'importance du sujet et ses bénéfices à court et moyen termes via le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation

Texte

« Parce que l'adaptation doit se faire à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs, la mobilisation de l'État, et de ses parties prenantes, pour s'adapter au changement climatique ne peut être totalement efficace sans l'adhésion et l'engagement des citoyens eux-mêmes. L'État doit donc faire la pédagogie de ce sujet en prônant "une écologie des solutions" et en montrant que s'adapter aujourd'hui va permettre aux Français de mieux vivre demain. Cette information au long cours doit aussi signer une nouvelle forme de communication sur le sujet de la transition écologique en considérant qu'il s'agit d'un levier stratégique du PNACC indissociable de sa réussite. Cette question doit être posée de façon scientifique en embarquant les sciences comportementales à travers la mise en place d'un comité de communication dédié avec des profils variés. Le sujet de l'adaptation doit s'inscrire dans l'agenda des Français avec l'idée du défi collectif. Ainsi une semaine annuelle (à l'instar de la semaine des médias) de l'adaptation sera créée dès 2025 avec des partenariats médias et des déclinaisons sur tout le territoire et dans les écoles pour donner à voir ce qui avance et accélérer sur le sujet. »

Point d'attention

→ Des acteurs locaux et territoriaux, directement au contact du grand public, existent déjà et œuvrent en faveur de cette « écologie des solutions » au quotidien, c'est pourquoi l'État pourrait leur déléguer cette part de pédagogie. Il s'agirait également de rappeler que, bien que la communication joue un rôle important dans la prise de conscience des français-es autour de ces questions, elle doit s'accompagner de véritables moyens, techniques et financiers, pour les structures et les acteurs et actrices qui font de l'intérêt général leur fonction principale. La sensibilisation et l'information des publics est une étape majeure de la prise de conscience collective, mais elle est indissociable de la mise en action de tous les publics sur leurs territoires d'ancrage, au risque de ne susciter que de l'anxiété sans espoirs d'une meilleure gestion en patrimoine commun du vivant.